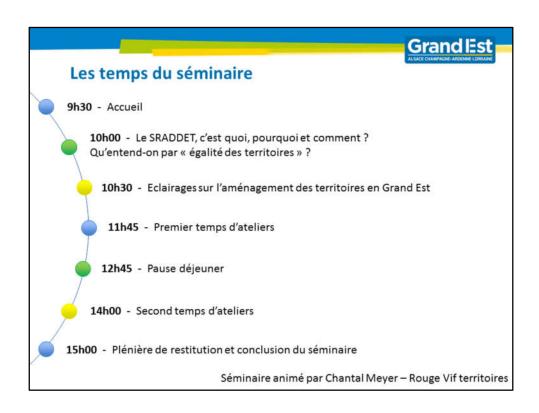




## Séminaire de co-construction Egalité et aménagement des territoires

19 mai 2017, Châlons-en-Champagne



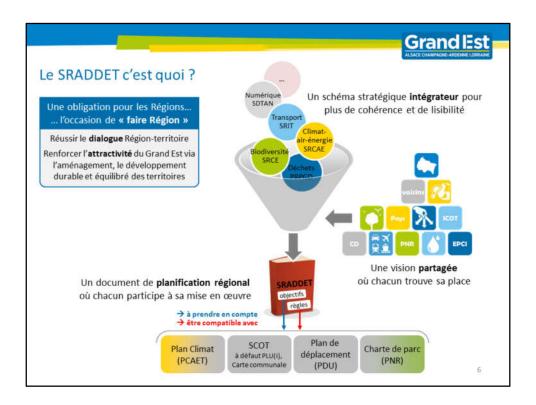




Le SRADDET, c'est quoi, pourquoi et comment ?



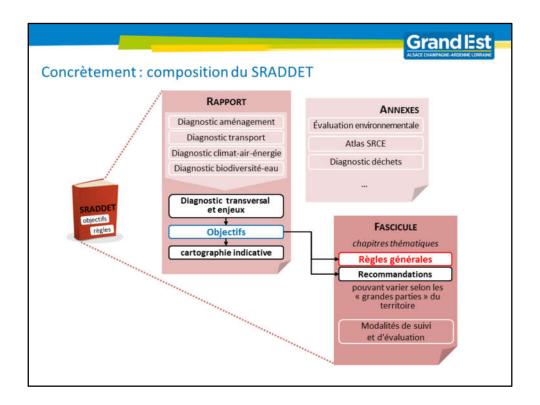
Quelques précisions sur la **méthode d'élaboration** du SRADDET



Suite à la fusion, saisir l'opportunité de **faire Région** avec le SRADDET imposé aux Région par la loi Notré

Faire région = renforcer l'attractivité de nos territoires, vendre notre région et réussir le dialogue Région-territoires

- Un schéma stratégique intégrateur pour plus de cohérence et de lisibilité
- Une vision partagée où chacun trouve sa place
- Un document de planification régional où chacun participe à sa mise en œuvre



Concrètement qu'est ce qui est opposable:

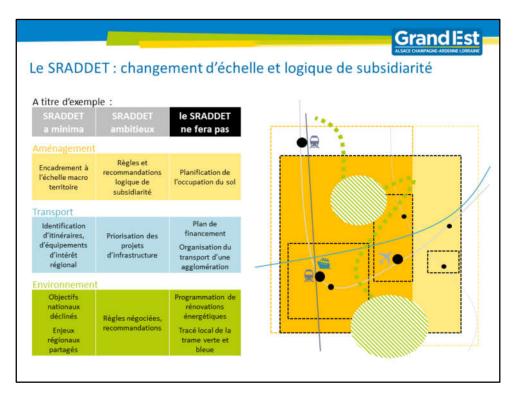
Pour bien comprendre et désamorcer les toutes craintes voilà les uniques éléments qui sont prescriptifs :

- Les **objectifs** du rapport (rapport de **prise en compte**)
- Les règles du fascicule qui décline les objectifs (rapport de compatibilité plus contraignant)
- Aucune carte ou élément graphique ne sera opposable

Pour la mise en œuvre du SRADDET au delà des règles générale voulue par la loi NOTRé, la Région proposera des **recommandations** (non opposables) pour mettre en valeur les bonnes pratiques et chercher à être vertueux.

#### <u>A titre d'exemple sur le volet foncier</u>

- ☐ **L'objectif** pourrait être : la limitation de la consommation foncière
  - ✓ La règle correspondant pourrait être : à l'échelle d'une grande partie du territoire - à définir collectivement - réduire la consommation foncière de 50%
  - ✓ **La recommandation** serait: chercher à optimiser le tissus bâti existant, reconquérir les espaces vacants ou en friches.



Le SRADDET dans ce nouveau territoire qu'est la Région Grand Est implique de réfléchir à une **nouvelle échelle**.

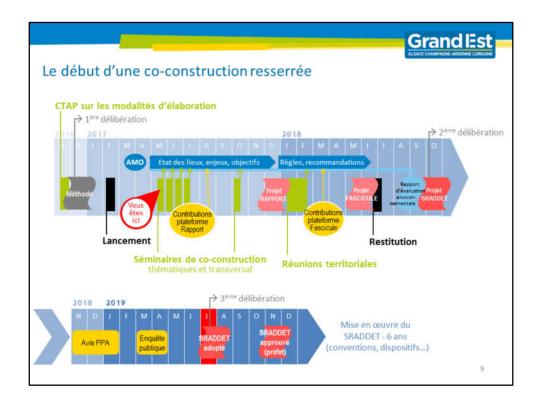
Ce document de planification se fera avant tout dans une **logique de subsidiarité** : chacun dans son rôle à son échelle, pas d'ingérence de la Région dans vos territoires

Ce SRADDET est aussi un **exercice nouveau** pour les Régions qui pour la première fois vont devoir écrire des règles prescriptives.

Sur cette aspect la Région souhaite s'appuyer sur l'**expérience et les bonnes pratiques des territoires**, comme les SCoT ou les PLUi.

#### A titre d'exemple voyons ce que le SRADDET peut faire et ne peux pas faire

- Sur l'aménagement :
- ✓ le SRADDET pourra proposer des règles et recommandation à l'échelle de macro territoires (supra SCoT)
- × il ne pourra pas empêcher la construction d'un périscolaire dans une centralité qui ne serait pas un pole majeur de l'armature urbaine régionale
- Pour le transport :
- ✓ Le SRADDET doit identifier des itinéraires et équipements d'intérêt régional, il pourra définir une priorisation des projets
- Mais il ne peut pas fixer un plan de financement, ni organiser le transport d'une agglomération
- Sur les guestions d'environnement :
- ✓ Le SRADDET déclinera les grands objectifs nationaux, il cherchera à établir des règles négociées ou des recommandations sur les espaces et/ou ressource d'intérêt régional
- \* Il ne pourra pas imposer aux communes de réaliser des travaux rénovation énergétique, ni déterminer localement la trame verte et bleue (c'est le travail des SCoT)



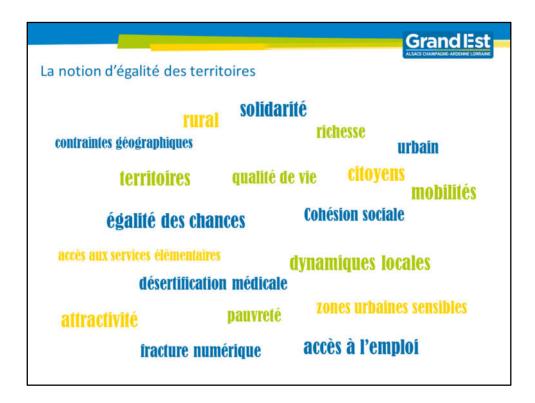
Maintenant que le SRADDET a sa juste dimension nous pouvons commencer à travailler.

Comme le montre le calendrier l'élaboration du SRADDET : c'est le début et le temps de la co-construction est resserrée sur:

- 2017 pour l'élaboration du RAPPORT (diagnostic, enjeux, objectifs)
- et début 2018 pour la rédaction du FASCICULE (règles et recommandations)
- → L'objectif de cette journée de travail est de contribuer, à chacune de vos tables, à la consolidation du diagnostic, l'identification des enjeux et des objectifs.



Quelques précisions sur la **méthode d'élaboration** du SRADDET



Après une trentaine d'années d'après guerre, les inégalités se creusent partout.

- des très riches encore plus riches, le chômage, la précarité...
- des guartiers de villes aux territoires les plus isolés.

Il faut arrêter d'opposer rural/urbain, territoires riches, territoires pauvres.

Il faut sortir d'une logique de compétition pour aller vers une **logique de solidarité** et de **développement durable** et de **mise en synergie** des territoires.

Pour autant, une politique d'égalité des territoires ne s'entend pas comme la recherche d'une homogénéisation : faire la même chose partout.

Il s'agit bien plutôt de donner à chaque territoire des capacités de développement propres, en rapport avec ses atouts et ses spécificités.

L'avenir de chaque territoire dépend de sa capacité à bien gérer ses propres ressources, tout en assurant un épanouissement de ses habitants

Cette notion d'égalité des territoires peut donc être entendu comme une **égalité d'accès aux services** élémentaires, à une qualité de vie.

Où que l'on habite, on doit pouvoir se développer grâce aux dynamiques locales.



Comment ne laisser aucun territoire en dehors de la dynamique de développement? Quels sont les leviers de la solidarité et/ou de synergie territoriale?

- Identifier et anticiper les inégalités et s'interroger sur leurs niveaux d'acceptabilité
- Meilleur accès aux droits élémentaires (éducation, logement, mobilité, santé...)
- Meilleur accès aux services (services publics, commerces de proximité, culture...)
- Développement des nouvelles technologies (numérique)
- Solidarité financière (concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté)
- Nouvelle forme de relation avec les collectivités locales

→ Le SRADDET, et plus précisément ce séminaire de travail d'aujourd'hui, a pour objectif de **réfléchir à cette notion d'égalité des territoires**.



Eclairages sur l'aménagement des territoires en Grand Est



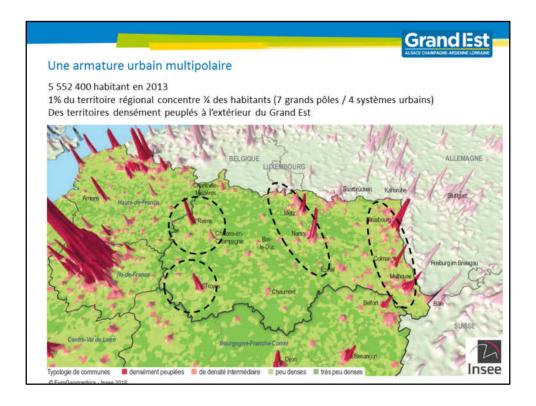
Excuser M. CREUSAT / période de réserve électoral. Disponibilité de l'INSEE pour présenter plus en détail les dynamiques socio-économiques du Grand Est.

#### Etude innovante:

- par sa dimension transfrontalière et sa restitution cartographique.
- elle dépasse la simple description et propose une vision synthétique et dynamique.

#### Les partis-pris d'analyse :

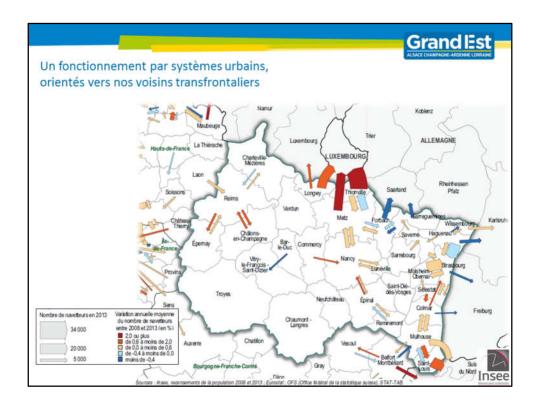
- organisation du territoire, structuré par l'armature urbaine, à l'échelle des bassins de vie ;
- fonctionnement réduit aux principales attractions domicile-travail;
- **dynamiques de développement** approchées par les évolutions démographiques et celle l'emploi.



Au niveau des polarité de notre région, on compte:

- **7 grands pôles**: Reims, Troyes, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse
- **4 systèmes urbains** : axe rhénan, sillon lorrain, Reims-Châlons, peu lié au système urbain autour de Troyes

Aux frontières de la Région Grand qui se situe un **chapelet de villes densément peuplées** qui de part leur attractivité façonne l'armature urbaine locale.



Le Grand Est liés à ses voisins transfrontaliers, une attraction croissante vers:

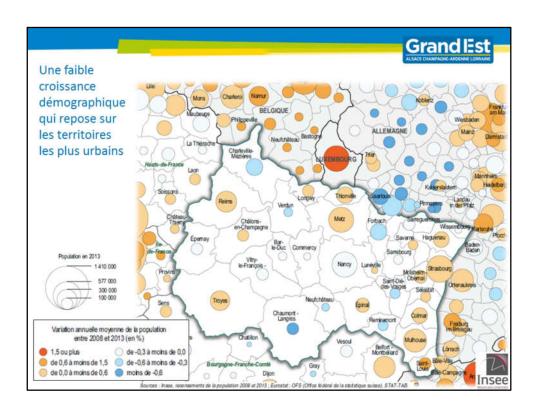
- 1. le **Luxembourg** avec son essor économique depuis les année 2000 qui s'appuie sur une économie de services, les activités financière et l'industrie automobile;
- 2. la **Suisse** avec son appareil productif, tel que l'industrie pharmaceutique, qui résiste à la crise.
- 3. Il y a aussi mais de façon plus faibles mais croissant vers la **Belgique**.

Vers l'**Allemagne** (destination historique), les liens sont en perte de dynamisme notamment à cause des difficultés industrielles.

Remarque cette carte ne montre pas les flux entrant depuis les pays frontaliers (nous n'avons pas les données).

Avec nos voisins français:

- quelques liens aussi avec le bassin de Laon en Hauts de France ou le territoire de Belfort Montbéliard en Bourgogne-Franche-Comté,
- navettes domicile-travail faibles (seuls les flux supérieurs à 2000 sont cartographiés) avec la **Région Ile-de-France.**



#### Evolution de la population

Progression annuelle moyenne de la population : 0,1%

La plus faible croissance démographique française comme celle de la **Région Bourgogne Franche Comté.** 

Sur la carte chaque polarité est représentée par un cercle proportionnel à sa population en 2013. En couleur on retrouve la notion de dynamique avec les variations moyennes de la population entre 2008 et 2013. Couleur froide : perte de population / couleur chaude gain de population.

À l'échelle régionale, seule **la moitié des zones d'emploi densément peuplées** gagnent en habitants. On retrouve les dynamiques de nos 4 **systèmes urbains** (sauf Nancy)

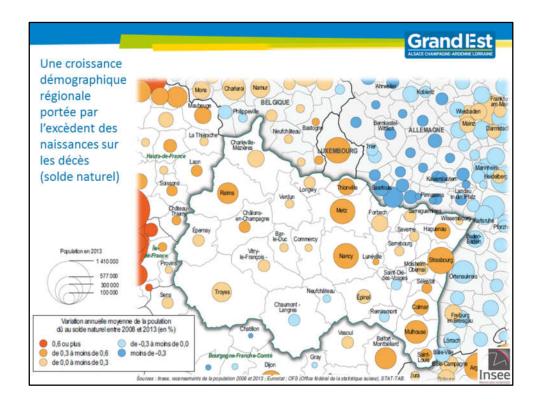
La croissance démographique s'explique essentiellement par l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel).

Dans les secteurs sous influence des grandes métropoles la croissance démographique est renforcée par l'attractions résidentielle (solde migratoire, en lien direct avec les flux domicile-travail) :

- avec le luxembourgeoise pour les bassins de Longwy et de Thionville,
- avec Bâle en Suisse pour le bassin de Saint-Louis,
- en intra-régional avec Strasbourg pour les bassins de Molsheim-Obernai et Sélestat.

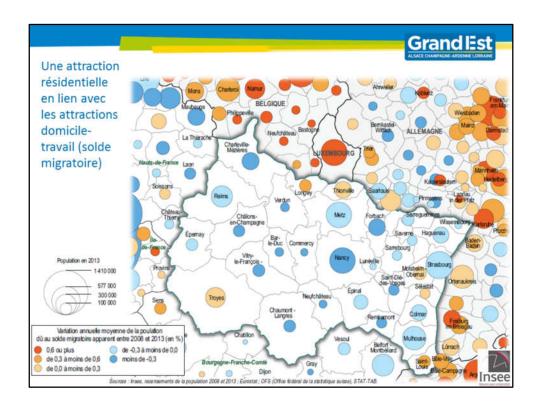
Le bassin de Troyes fait exception avec un solde migratoire positif sans lien avec une métropole.

De l'autre côté de la frontière on constate une dynamisme sur le plan démographique: **Luxembourg, Suisse, Belgique,** à l'exception de certaines **régions Allemandes** comme la Sarre qui connait une déprise industrielle et un vieillissement de leur population, tout comme certains de nos territoires régionaux peu denses.



La croissance démographique s'explique essentiellement par l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel) contrairement à nos **voisins allemands** qui connaissent un vieillissement important de leur population.

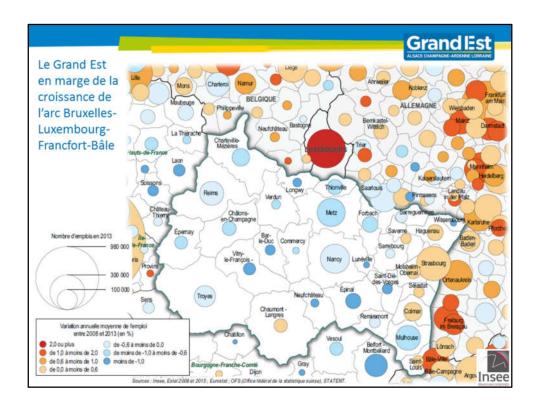
Au regard au **solde naturel**, seul 4 zones au sud de la Région sont en déclin : **Chaumont-Langres, Neufchâteau, Remiremont, et Saint-Dié-des-Vosges** 



L'attraction résidentielle est en lien directe avec les attractions domicile-travail (vu précédemment) notamment :

- avec l'agglomération luxembourgeoise pour les bassin de Longwy et de Thionville,
- avec celle de **Bâle en Suisse** pour le bassin de Saint-Louis,
- Et en intra-régional avec l'agglomération Strasbourgeoise pour les **bassin de Molsheim- Obernai et celui de Sélestat**.

Exception du **bassin de Troyes** qui présente une croissance démographique liée à un solde migratoire positif.



#### Evolution de l'emploi

0,4% de baisse en moyenne par ans, comme cinq des régions métropolitaines toutes situées dans la moitié nord du pays, dont nos voisins **Hauts de France** et **Bourgogne-Franche-Compté.** 

La dynamique de croissance entre 2008 et 2013 des territoires voisins (en rouge/orange), que ce soit l'arc Bruxelles-Luxembourg-Francfort-Bâle ou la région parisienne, ne diffuse pas ou peu sur l'économie régionale.

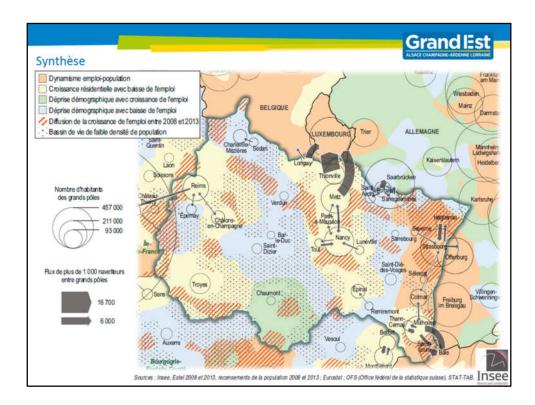
¾ des zone d'emplois sont en recul:

- Il y a un net effet frontière avec le Luxembourg
- Il n'y a pas d'effet d'entrainement avec la **Wallonie** ou encore la **région parisienne**.

Les zones de croissance du Grand Est sont presque toute sur l'axe commercial rhénan.

L'agglomération de **Strasbourg**, bien que moins dynamiques que ses voisines allemandes, joue bien sont rôle de locomotive pour l'économie régionale avec son rôle de capitale européenne, son université.

Seul le territoire de Chaumont-Langre fait exception en tant que bassin créateur d'emplois.



En synthèse : 4 typologies de territoires (4 couleurs)

- Axe rhénan dynamique économique et population (exception territoire de Mulhouse) avec un lien fort avec la Suisse,
- Système urbain Reims-Châlons, territoire de Troyes et sillon lorrain au nord avec un lien très fort avec le Luxembourg **développement résidentiel et baisse de l'emploi**,
- L'originalité du bassin de Chaumont avec une déprise démographique mais une croissance de l'emploi,
- Et les territoire en déprise démographique et baisse de l'emploi avec notamment un V au cœur de la région qui part de Charleville Mézières, redescend jusqu'en BFC, et remonte vers la Sarre.

#### Questions d'ouverture

- 1) Au regard des différences et des influences qu'il existe entre la Région et ses voisins quelle peut-être le rôle du SRADDET ? Pourrait-il avoir un effet sur les causes de ses divergences, liées à des conditions cadre de développement (fiscalité, transformation industrielle...)? Ou plutôt chercher à optimiser les conséquences de ses influences (gestion des flux, problématique de formation...)?
- 2) Comment profiter davantage des locomotives extérieures à la Région ? de cette position du Grand Est au cœur de l'Europe et au frontière de l'ile de France ?
- 3) Au delà de nos voisins directs, d'autres dynamique sont à travailler avec nos partenaires européens et à l'international...

# Grand Est

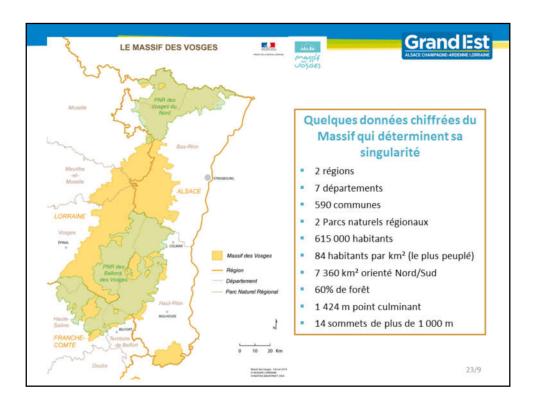
# SRADDET SÉMINAIRE EGALITÉ DES TERRITOIRES Vendredi 19 mai 2017 Châlons-en-Champagne

Spécificité des territoires : l'exemple du Massif des Vosges

MASSIF DES VOSGES



22/9



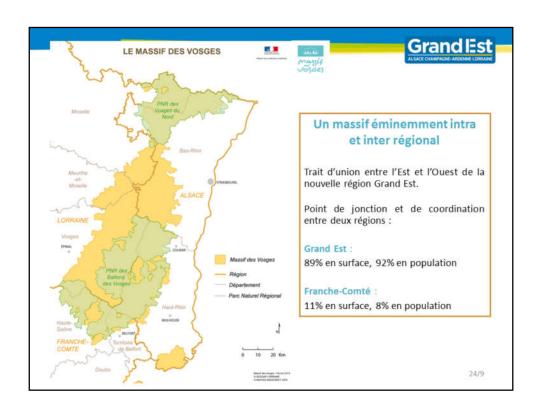
Le SRADDET a pour objectif la rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion de plusieurs schémas sectoriels.

C'est pourquoi le SRADDET prend en compte, dans sa rédaction, le Schéma Interrégional du Massif des Vosges qui a déjà élaboré une feuille de route.

C'est pourquoi, le SRADDET doit prévoir la prise en compte, dans sa rédaction, du Schéma Interrégional du Massif des Vosges qui gère la politique mise en place sur le Massif Vosgien et dont les grandes lignes seront abordées au slide 4.

En effet, le Massif des Vosges est un territoire qui bénéficie d'une organisation spécifique régit par des lois, une gouvernance spécifique et un soutien fort des différents partenaires financiers aux projets qui permettent de développer ce périmètre géographique.

Le SRADDET ne peut, de ce fait, aller à l'encontre du Schéma Interrégional du Massif mais doit bien tenir compte de son organisation et de ses orientations qui seront précisées dans les prochaines diapos.





La spécificité du Massif résulte de la conjugaison de 3 facteurs essentiels

- Juridique qui cadre le Massif par des textes de références
- Partenariale mise en place d'instances de gouvernance
- Financière grâce à la mobilisation d'outils d'intervention spécifiques

Permet au Massif de s'organiser et d'être un territoire spécifique qui peut servir de laboratoire d'expérience pour développer d'autres territoires.

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

Sur des textes de références :

La Loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Cette loi a été actualisée le 28 décembre 2016 par la loi montagne Acte II dite de modernisation, de développement et de protection des territoires de Montagne.

Il est précisé dans l'article 94 de cette loi la nécessité d'intégrer des schémas régionaux sectoriels dans le SRADDET. (Cet article prévoit la ratification de l'ordonnance du 28 juillet 2016 qui organise les modalités techniques d'intégration des différents schémas sectoriels régionaux au sein du SRADDET.)

#### La loi du 28 décembre 2016 doit permettre de :

- Prendre en compte les spécificités des territoires de montagne.
- Soutenir l'emploi et le dynamisme économique en montagne :
- Favoriser le déploiement du numérique, de la téléphonie mobile,
- Encourager la pluriactivité et faciliter le travail saisonnier,
- Développer les activités agricoles, pastorales et forestières,
- Développer les activités économiques et touristiques,
- Organiser la promotion des activités touristiques.
- Réhabiliter l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté.
- Renforcer les politiques environnementales à travers l'intervention des parcs naturels régionaux.

> Sur des instances de gouvernance adaptées qui permettent un vrai travail partenarial et favorisent l'émergence de projets de développement de ce territoire.

#### Comité de Massif

Le comité est composé de 4 collèges :

- Elus locaux
- Parlementaires (2 députés et 2 sénateurs)
- Acteurs économiques
- Représentants d'organismes et d'associations qui participent à la vie collective du Massif Rôle : Instance de concertation et de coordination, chargée de définir et de suivre les objectifs fixés : développement, aménagement et protection des massifs, notamment à travers l'élaboration des schémas de massif ainsi que sa mise en œuvre.

#### Le Préfet coordonnateur de massif

Représentant de l'Etat au niveau du massif, il copréside le comité de massif, assure la cohérence de la politique du massif et assure le suivi des conventions interrégionales de massif.

#### Les Comités de Programmation

Ce sont des instances de suivi des Conventions interrégionales. Co-présidées par le Préfet coordonnateur de massif et un Président de Région ou son représentant.

#### Le Commissariat de Massif

Composé d'agents de l'Etat, assure le secrétariat du comité de massif et veille à l'exécution des conventions interrégionales et organise l'animation et le suivi des réunions et a en charge la communication des décisions.



La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

#### Sur des outils d'intervention spécifiques :

**Le Schéma Interrégional du Massif** (Document sur lequel devra s'appuyer le SRADDET et tenir compte de ses orientations). Créé par la loi « DTR » (loi sur le développement des territoires ruraux) du 23 février 2005 qui confie aux comités de massif l'élaboration d'un schéma.

Le schéma actuel a été adopté le 25 octobre 2015. C'est un projet de territoire écrit par les acteurs et un document de référence pour l'application des politiques publiques sur le territoire, en tenant compte de ses enjeux spécifiques. Il fixe des orientations d'aménagement. Il est composé d'un diagnostic stratégique et d'orientations stratégiques regroupées en 4 axes prioritaires.

Le Schéma est un document de présentation des défis que le massif doit relever et d'orientations stratégiques à moyen ou long terme. C'est un projet de territoire écrit par les acteurs et un document de référence pour l'application des politiques publiques sur le territoire, en tenant compte de ses enjeux spécifiques. Son élaboration est confiée au comité du Massif et approuvée par les Conseils régionaux après avis des Conseils généraux concernés. A l'intérieur du périmètre du SRADDET, c'est un territoire qui a déjà sa « feuille de route ». Il est composé d'un diagnostic stratégique et d'orientations stratégiques regroupées en 4 axes prioritaires.

Le diagnostic territorial stratégique :

Identification de 6 enseignements majeurs sur le Massif :

- Un territoire sensible aux <u>changements climatiques</u>;
- Un territoire qui présente des <u>enjeux naturels</u> forts (espaces, espèces, paysages,...);
- Un territoire caractérisé par une <u>hétérogénéité de l'évolution démographique</u> selon les secteurs géographiques qui le composent ;
- Un territoire marqué par une résistance de l'activité industrielle, en partie soutenue par les filières

traditionnelles (agriculture de montagne et produits du terroir, bois / forêt, textile,...);

- Un territoire dans lequel le tourisme a une part importante ;
- Un territoire, enfin, confronté à la <u>problématique des mobilités</u>.



La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

#### > Sur des outils financiers :

#### La Convention Interrégionale de Massif (CIMV) :

Période de la convention en cours 2015-2020. Montant total alloué sur la période : 45,95 M€.

Montant Région : 14.14 M€.

Rôle : Outil contractuel au service de l'aménagement et du développement d'un massif.

Son objectif est de décloisonner les démarches de développement économique du massif et de favoriser l'émergence d'actions concrètes à l'échelle du Massif, à un niveau interrégional.

Elle traduit en projets concrets les orientations données notamment par le Schéma interrégional de massif.

#### Les Programmes Opérationnels Interrégionaux :

Outils de financement européens mis en place en relation avec les conventions de massifs, ils permettent, pour certaines mesures de la CIMV, à des porteurs de projets de bénéficier de crédits attribués par l'Europe au titre du FEDER en complément de ceux de l'Etat et des Régions.

Montant FEDER sur la convention CIMV 2015/2020 : 12 M€



Un exemple d'action menée sur le Massif : Zoom sur la politique touristique du Massif et mise en place d'un contrat de destination.

Le tourisme est une réalité et une opportunité pour le massif. Volonté du comité de massif de mieux structurer l'offre et de donner de la lisibilité, à l'échelle du massif, en direction des territoires régionaux et européens voisins. En mobilisant des fonds émanant de la CIMV et du FEDER : mise en place d'un contrat de destination signé le 16 décembre 2014.

Sur le plan touristique, le Massif des Vosges dispose de nombreux atouts pour se positionner comme une véritable destination touristique :

*Une situation stratégique* au cœur d'une Euro-région de près de 12 millions d'habitants dans un rayon de quatre heures, permettant de drainer une clientèle à la fois interrégionale et transfrontalière *Une montagne accessible* au national et à l'international avec :

Une bonne desserte routière

5 aéroports (dont trois locaux et deux internationaux en Alsace) et deux lignes TGV

#### Une montagne préservée :

Le Massif des Vosges se caractérise par une grande richesse de ses mieux naturels. Leurs qualités remarquables ont suscité la mise en œuvre de mesures de protection, comme de nombreuses réserves naturelles ainsi que des sites classés ou inscrits.

#### Une montagne habitée et vivante :

Le Massif des Vosges est maillé de nombreuses petites villes proposant la plupart des services à la population et des activités économiques fondées sur les ressources du territoire comme l'industrie du verre et du textile ou l'agriculture de montagne.

#### Une offre territoriale riche et diversifiée :

Le Massif des Vosges est riche de la diversité de ses nombreuses ressources, naturelles, paysagères, culturelles, architecturales, historique, ou encore gastronomiques. Celles-ci ont permis le développement d'une offre d'activités diversifiées, été comme hiver.

#### Objectifs:

Le Contrat Cadre de Destination vise à renforcer la logique de Destination sur les différences territoires constituant le Massif des Vosges pour stimuler les flux de séjour, en particulier internationaux, et consolider l'emploi et les retombées économiques générées.

#### Moyens:

Chaque année un Contrat de Destination Annuel fixe le plan d'actions et le plan de financement.

#### **Exemples d'actions:**

#### Structuration et qualification de l'offre

accompagnement individuel et une mise en réseau des acteurs territoriaux adapter l'offre à une clientèle familiale en s'appuyant, notamment, sur le label Famille Plus améliorer la qualité de l'accueil et le rayonnement de sites s'inscrivant dans une démarche marchande, en s'appuyant, notamment, sur le label Qualité Tourisme. mettra en valeur des produits exemplaires

#### Marketing/Promotion et Communication

mettre en œuvre des actions de communication visant à faire connaître la destination Massif des Vosges sur les marchés cibles

à mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation innovant

#### Volet structuration et qualification de l'offre

Les Partenaires Signataires s'engagent à conduire des actions de qualifications, de différenciation et de diversification des offres touristiques de séjour.

Ceci se traduira par un accompagnement individuel et une mise en réseau des acteurs territoriaux, des professionnels, des filières et des porteurs de projet d'investissement visant à optimiser les bonnes pratiques en matière de qualification de l'offre d'activités, d'équipements ou de service, à renforcer les démarches de qualification et de labellisation en cohérence avec les différents dispositifs de qualité et marques existantes et à stimuler l'innovation.

Il s'agira de consolider les 5 filières stratégiques en cohérence avec l'image du Massif des Vosges, en portant une attention particulière aux points suivants :

La filière station-vallée vise à adapter l'offre à une clientèle familiale en s'appuyant, notamment, sur le label Famille Plus, à l'échelle de l'espace valléen. Des efforts seront menés spécifiquement en faveur de la filière nordique qui souffre d'un manque de structuration et d'image au niveau massif.

La filière sites de visite vise à améliorer la qualité de l'accueil et le rayonnement de sites s'inscrivant dans une démarche marchande, en s'appuyant, notamment, sur le label Qualité Tourisme. A travers ces sites, la valorisation des patrimoines naturels, historiques, architecturaux et des savoir-faire spécifiques du Massif des Vosges sera recherchée, en lien avec le volet « Intégration territoriale du tourisme ».

La filière bien-être a pour objectif de structurer des hébergements mais aussi des activités autour d'une offre associant détente et santé.

La filière itinérance participera à transformer une clientèle d'excursionnistes en clientèle de séjour en proposant des séjours de randonnée ou de découverte douce incluant de l'hébergement proposant des services adaptés au randonneur. Les efforts porteront prioritairement sur la mise en tourisme et la qualification de l'itinéraire GR5, allant du nord au sud du massif, en le connectant à la Grande Traversée du Jura.

La filière éco-tourisme mettra en valeur des produits exemplaires tant sur le plan de l'hébergement que des services permettant d'identifier le Massif des Vosges comme un espace environnemental sensible.

#### **Volet Marketing/Promotion et Communication**

Structurer des outils de promotion et mettre en œuvre des actions de communication visant à faire connaître la destination Massif des Vosges sur les marchés cibles de proximité et à stimuler les flux de séjour. Ces marchés-cibles retenus sont les suivants :

Le marché national.

Les marchés internationaux prioritaires : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. Développer des clientèles-cibles pertinentes autres que la clientèle familiale déjà visées, avec la mise en œuvre le cas échéant d'actions de communication spécifiques.

#### Volet Intégration territoriale du tourisme

Améliorer la chaîne d'accueil et la chaîne de valeur sur l'ensemble du massif et en lien avec les différents acteurs et secteurs économiques du territoire afin d'accroître la contribution du secteur touristique à la vie des territoires du Massif des Vosges, l'objectif en termes d'emploi visera avant tout à consolider le nombre d'emplois du secteur touristique, et, si les conditions le permettent, de l'accroître de 5 % à l'issue du contrat.

#### **Volet Observation**

Le Contrat de Destination vise aussi à mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation innovant permettant d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.





#### Conclusion

Le Massif des Vosges est un territoire spécifique de la Région Grand Est sur lequel des actions de développement sont menées grâce à un cadrage juridique, au schéma interrégional qui fixe les objectifs et également a un partenariat fort entre les acteurs.

Les initiatives en cours sur ce territoire seront prises en compte dans l'élaboration du SRADDET ainsi que dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme. Elles pourront servir d'exemples et être dupliquées dans d'autres territoires.

29/9



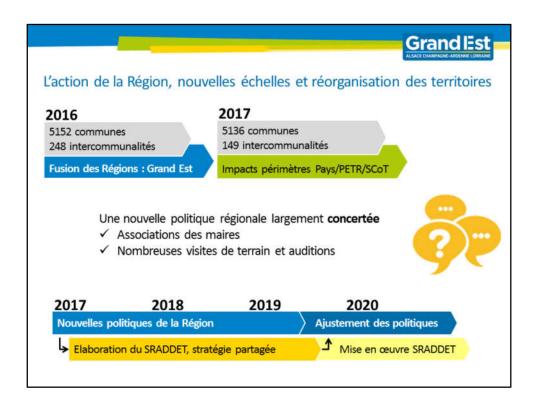


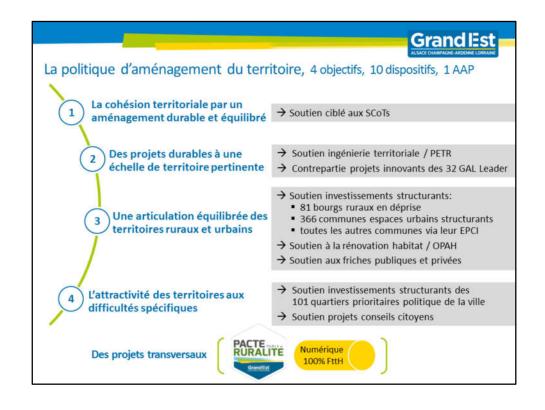
### LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST



La nouvelle politique d'aménagement du territoire adoptée en séance plénière le 28 avril 2017

# Carine REBER Directrice de l'Environnement et de l'Aménagement Région Grand Est







## LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU SRDEII : LES ACTIONS PRIORITAIRES

Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté en séance plénière le 28 avril 2017

Loi NOTRe a confié aux Régions la responsabilité économique quasi exclusive avec la compétence de définir sur le territoire, via un schéma, les orientations en matières d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Une concertation sans précédent a eu lieu sur les territoires et sur la plateforme numérique BeEST avec l'ensemble des acteurs économiques, entreprises, collectivités et institutionnels avec un volet spécial pour les Métropoles.

Après avoir adopté les 7 orientations stratégique le 20 décembre 2016, dont celles sur les synergies territoriales entre les métropoles et les autres territoires, adoption le 28 avril 2017 (attente approbation définitive par le Préfet conformément loi NOTRe) du SRDEII qui va constituer la stratégie économique du Grand Est, stratégie qui se veut partagée et fédératrice pour « faire Région » au service de la croissance et de l'emploi. TRANSITION DIAPO SUIVANTE : Mise en œuvre opérationnelle selon 6 principes



**Accélérer l'innovation et les transitions économiques**: pour soutenir l'industrie, la bioéconomie et l'emploi, accompagner la compétitivité des entreprises et leurs transitions numérique et environnementale vers l'entreprise 4.0

Créer un choc de financement : offre de fonds aux entreprises en sous capitalisation; adaptée à chaque étape de leur développement et faciliter le dialogue bancaire.

Impulser un souffle d'entreprenariat et d'innovation en matière de création reprise + accélérer la croissance des TPE, PME et ETI pour les aider à passer le cap supérieur. L'ESS est également concernée pour conserver un tissu éco de proximité.

**Démultiplier notre action à l'international**: pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers en valorisant les atouts du territoire via une approche commune de marketing territorial. Grand Est Export est lancé pour accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'international

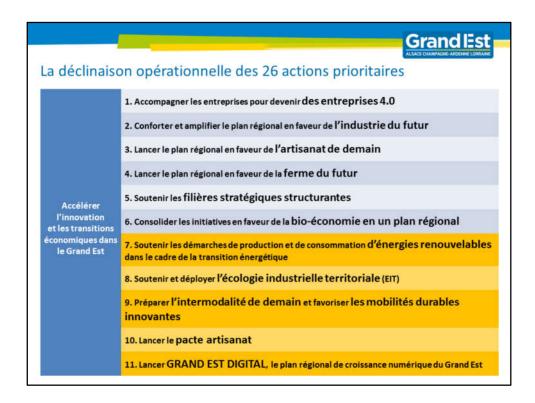
Organiser la puissance publique en réseau et au plus près des territoires : mise en réseau des acteurs, yc les agences de développement économique, à l'échelle du Grand Est pour une déclinaison de la stratégie au plus près des territoires, clarifier le « qui fait quoi ».

Une action partenariale forte avec les Pactes Offensives Croissance Emploi établis avec une ou plusieurs interco autour des engagements réciproques et des priorités économiques structurantes en application des axes du SRDEII les plus adaptés aux réalités des territoires.

Inventer une gouvernance économique partagée et innovante : qui s'articulera autour

de 2 instances : un G20 constitué de représentants de la puissance publique et parapublique du territoire et un conseil de s 100 qui réunira des chefs d'entreprise dans une dynamique participative en matière d'évaluation et de prospective.

TRANSITION DIAPO SUIVANTE Ces 6 principes peuvent paraître abstraits et conceptuels. Leur traduction concrète est prévue au travers de 26 fiches actions, véritables leviers de croissance. Leur mise en œuvre sera étalée sur la durée du mandat



En orange **les actions structurantes prioritaires** qui font le lien avec le SRADDET, le PACTE DE RURALITE et LES DISPOSITIFS de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement, les plus directement connectés aux territoires, en matière d'économie de proximité, d'économie circulaire et d'aménagement durable du territoire.

Par exemple, **Grand Est Digital**, outil régional complémentaire du déploiement de la fibre Grand Est : il a pour ambition d'accompagner les nouveaux usages du numérique pour remédier à la sous-numérisation des TPE/PME, commerces et artisans des territoires.

A noter également **le pacte Artisanat et l'ESS** (fiche « coopérer pour innover ») concernent la promotion des activités fortement ancrées territorialement (cohésion et aménagement du territoire), le maintien et la régénération du tissu économique local, en particulier en milieu rural.

	Grand Est
	ALSACE CHAMPACHE-ARDENIE LORRAINE
Créer un choc du financement de l'économie	12. Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est
	13. Cibler les aides directes aux entreprises
Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation	14. Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups
	15. Lancer le programme Accélérateur Grand Est
	16. Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise
	17. Coopérer pour Innover - AMI Initiatives territoriales ESS
	18. Structurer l'écosystème de l'innovation
	19. Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique
	innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
Démultiplier notre action à l'international	20. Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export
	21. Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires	22. Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi
	23. Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est
	24. Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional
	25. Appuyer le partenariat avec les agences de développement
	économique
Inventer une nouvelle gouvernance éco. partagée et innovante	26. Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée

A noter également l'action offensive en matière de **création reprise** qui se fera sur les territoires avec les opérateurs et l'appui des EPCI et des agences territoriales et qui aura des retombées directes sur le territoire; l'accompagnement des tiers lieux est également prévu pour ancrer et dynamiser un écosystème d'acteurs en matière de création.

**Côté attractivité** : il s'agit ici d'attractivité économique pour faire venir des IDE, des startups, fixer des grand groupes etc. Cette stratégie englobe la fédération de marques et pourra être complémentaire d'une stratégie d'attractivité englobant en particulier le tourisme.

Les POCE sont par excellence les dispositifs régionaux prévus pour lier développement économique et territoires : ils constitueront la synthèse visible de ce que feront les EPCI aux côtés de la Région pour leur territoire et son rayonnement. Ce partenariat a pour vocation de décliner les axes stratégiques du SRDEII les plus appropriés au développement du territoire d'un EPCI ou d'un groupement d'EPCI intéressés ; il va être proposé par la Région aux EPCI autour d'engagements réciproques et de projets structurants à visée économique. Il s'agit de responsabiliser les EPCI aux côtés de la Région en matière économique et foncière. La trame des POCE est en cours de calage. S'agissant du foncier d'activité, dont la mobilisation est souvent compliquée et onéreuse,

des réflexions à la fois techniques et juridiques sont en cours.

Enfin, le **réseau des agences de développement éco et des référents économiques** impliquera les EPCI pour mailler efficacement le territoire.

Télécharger le SRDEII sur www.be-est.com



# Armature urbaine régionale

Bassins et centres de fonctionnement urbain

### Benoît LEPLOMB

Coordinateur aménagement du SRADDET, Région Grand Est

## **David MARX**

Directeur d'études, Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, ADEUS

















L'armature urbaine permet de mieux connaître le fonctionnement du territoire régional. L'objet n'est pas de hiérarchiser mais de comprendre le rôle des polarités au sein de la région et même au delà car les dynamiques territoriales ne s'arrêtent pas aux limites administratives.



### L'armature urbaine régionale

#### **ENJEUX:**

- Construire un SRADDET au plus près des réalités du territoire
- Permettre une bonne appropriation de l'armature urbaine régionale et encourager sa déclinaison à l'échelle locale
- Identifier les atouts des territoires pour renforcer l'attractivité du Grand Est

#### Une méthodologie en trois étapes :

- Identifier les communes participant à l'armature urbaine régionale Indicateurs: population, emplois, équipements
- Agglomérer les communes participants à la même polarité Indicateurs de proximité
- Identifier les liens entre les polarités
   Indicateurs: Services à la population, l'économie, les échanges

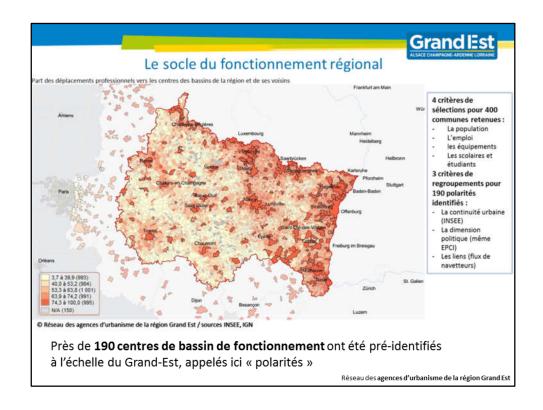


### Enjeux:

Le SRADDET sera construit au plus près des réalités territoriales afin qu'il fasse l'objet d'une bonne appropriation et que chaque territoire puisse concourir à l'objectif général d'accroitre l'attractivité du Grand Est.

La méthode développée par le réseau des sept agences d'urbanisme du Grand Est en lien avec la Région comprend trois étapes :

- 1°: identifier les communes participant à l'armature urbaine. Cette phase permet d'identifier des groupes de communes qui par leurs dynamiques et leur équipements structure un territoire autour d'elles.
- 2°: A partir des communes identifiées, un travail de regroupement permet de créer des groupes cohérents de communes participant à la même polarité. C'est à ce niveau qu'interviendra un travail de caractérisation des polarités afin de mieux les connaitre
- 3°: Les territoires fonctionnant en réseau, il s'agit d'identifier les liens entre les polarités et, à partir de la caractérisation, de mieux identifier les territoires structurés autour de plusieurs polarités.



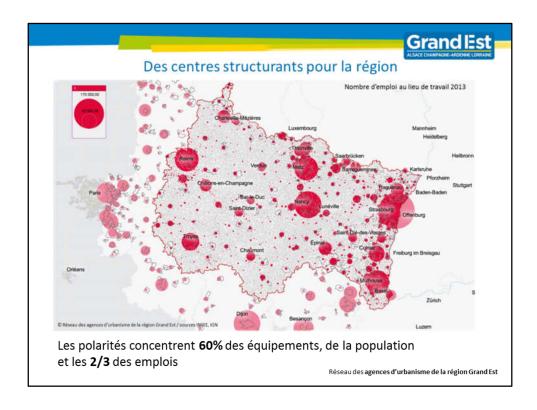
Elle est formée par 396 communes (7,6 % des communes) regroupées en 185 polarités

Les 190 centres des bassins de fonctionnement sont intercommunaux, ils jouent un rôle de **maillage** de proximité du territoire régional

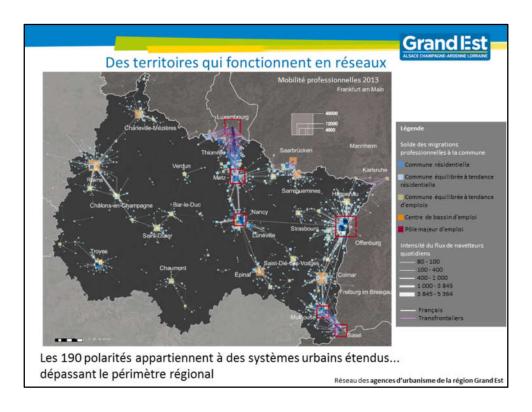
97% de la population régionale réside dans une commune ayant des relations quotidiennes avec les centres des bassins (plus de 30% de navetteurs)

87% des communes de la région sont en relation quotidienne avec les centres des bassins (plus de 30% des navettes)

Ces communes représentent 97% de la population régionale



- La **polarisation n'est pas un choix politique** mais une conséquence de 40 ans d'évolution des mobilités et de l'économie
- Par leur densité de population, d'emploi, d'équipements... les centres peuvent incarner les moteurs du développement régional et entrainer l'ensemble du territoire



Insister sur l'échelle communale Préciser liens inter régional



## Quels suites et questionnements?

## Suite des travaux

- O Identifier les spécificités des polarités et les liens entre elles
- O Quelles sont les dynamiques à l'œuvre ?
- O Articuler avec les travaux les liens urbain-rural et le transfrontalier

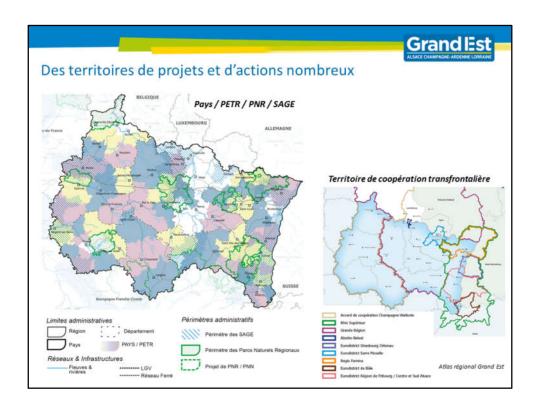
## Questionnements posés par ces travaux

- Comment permettre à chaque centre de jouer son rôle au profit de son bassin de fonctionnement ?
- Comment favoriser le fonctionnement en réseau des territoires ?



Réseau des agences d'urbanisme de la région Grand Est

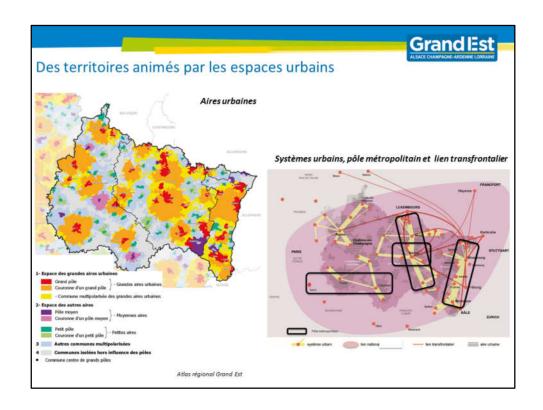




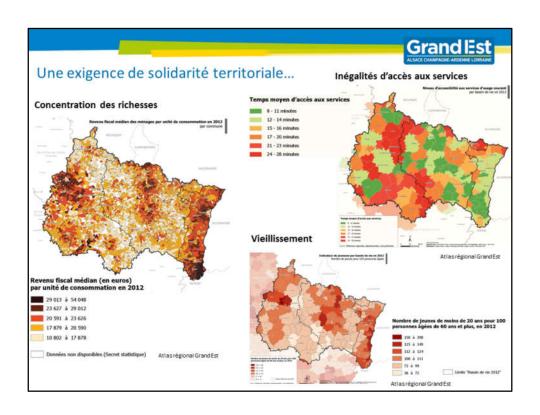
façonnés par l'histoire, la géographie, les paysages...

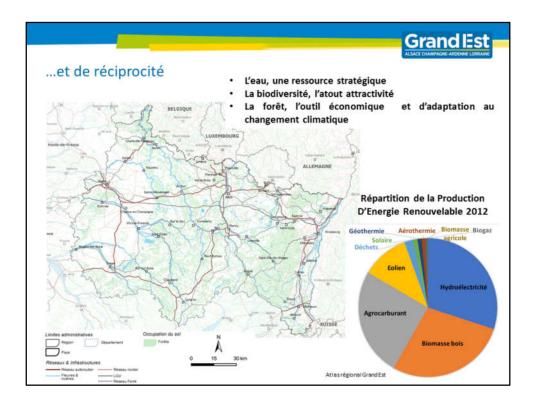
Des liens qui dessinent des territoires de projet ou de gestion parfois supra-régionaux ou transfrontaliers

Des espaces dans l'actions au quotidien



Des liens qui dessinent des territoires de projet plus ou moins fins en laissant des marges moins intégrées et en faisant apparaître la nécessité de créer des « agrafes » C'est un des enjeux du SRADDET Identifier une maille infrarégionale capable d'assurer solidarité et égalité du territoire Des fonctionnement métropolitains D'autres type de fonctionnement





Eau:

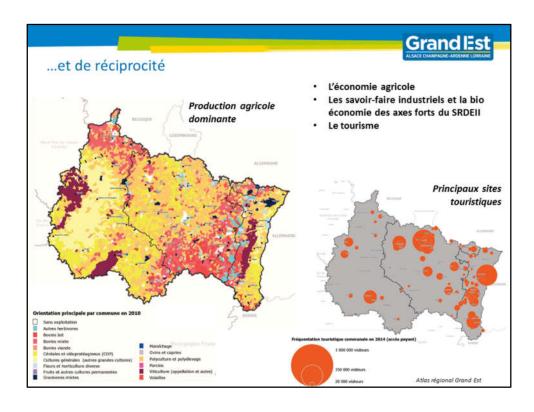
Stratégique pour les métropoles et les pays frontaliers, /Source d'emploi (tourisme, logistique, énergie)

#### Biodiversité:

- Valorisable dans les politiques régionales (tourisme, voies vertes, trame verte et bleue)
- atout image / attractivité

### **Forêts**

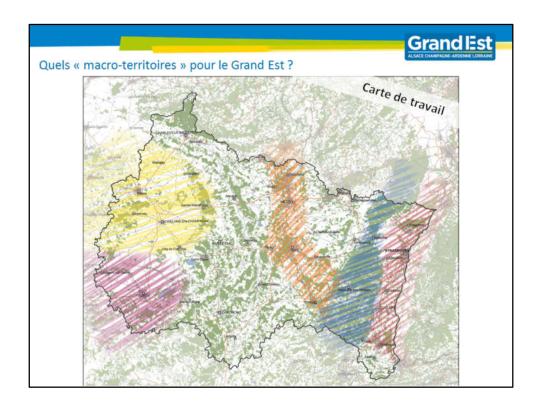
- double outil de lutte et d'adaptation au changement climatique (puits de carbone, énergie, épuration de l'air)
- Ressource économique



- économie de premier plan (agro-économie, tourisme et renommée)
- Eléments de solidarité ville campagne (bassin de circuits courts)



Des pôles d'attractivités résidentielles en devenir (mobilité, emploi, nature tourisme)



La carte projetée est un document de travail, un élément de synthèse au vue des 5 éclairages précédents.

### Parti pris:

- Choix de territoire fonctionnel (évolution de la population et d'emploi, déplacements, territoire vécu, bassin de vie, projets). Il existe aussi des dynamiques de territoire de coopération (pôles métropolitains, réseau de villes, territoire porté politiquement).
- Zonage flou, déconnecté des limites administratives. Ce n'est pas une strate supplémentaire au millefeuille administratif.
- L'objectif d'identifier des macro-territoires est d'avoir une meilleure lecture du fonctionnement de la Région (élément de diagnostic) et une meilleure appropriation du SRADDET. Ce ne sont pas des territoires de règles.
- Les liens et interactions entre ces macro-territoires ne sont pas représentés à ce stade mais ils sont essentiels pour « faire Région ».

Cette carte a pour but de lancer les réflexions, elle a vocation à être amandée, complétée en atelier.





## Co-construire et concerter sur le SRADDET

Cinq grandes thématiques de questionnement



Spécificités des territoires Animation, structuration développement territorial

Armature urbaine régionale Liens et solidarité territoriale

Partager des atouts, des handicaps, mais également des opportunités et des perspectives en termes d'orientations et d'actions

Identifier des besoins, des attentes, des réciprocités à mettre en place

Réfléchir aux échelles de coopération et de solidarité territoriale



